



Deplacement poteau electrique edf

Par **morin29**, le **11/10/2009** à **11:37**

Bonjour,

Il ya 5 ans nous avons acheté une maison de 1967 ou le poteau EDF est situé sur notre terrain à tout juste 1 mètre de la maison. Nous habitons la campagne et il y a suffisamment de place pour l'installer à la périphérie de notre jardin. Aujourd'hui nous nous apercevons que pour des raisons de nuisances, un poteau EDF doit être situé entre 5 et 10 mètres. Nous avons téléphoné à EDF pour leur demander s'il était possible de déplacer ce poteau car pour des raisons de nuisances magnétiques il s'avère trop près de la maison. Il nous a été répondu que c'était possible mais que ça serait à notre charge, car d'après eux nous avons acheté la maison en toutes connaissances de causes. Ma question est la suivante, est-ce vraiment à nous de payer ces frais puisque ce poteau n'est pas situé à une distance ne créant pas de nuisances pour la santé. EDF ne doit-il pas remettre ses installations aux normes sans nous en faire subir le coût.